

ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2026/05/78**

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu la demande présentée par le GROUPE STB, en vue d'occuper 3 places de stationnement devant le 26 avenue Jean Claude Dupau 07250 Le Pouzin pour la livraison de matériel à cette adresse le mercredi 13 mai 2026 de 7h30 à 10h30.

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Le mercredi 13 mai 2026 de 7h30 à 10h30, le GROUPE STB est autorisé à occuper l'emprise de trois places de stationnement au 26 avenue Jean Claude Dupau 07250 Le Pouzin pour une livraison de matériel à cette adresse.

ARTICLE 2 : La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge du Groupe STB.

ARTICLE 3 : Le GROUPE STB devra assurer, en tout temps et sous sa responsabilité, la libre circulation des piétons domiciliés dans les habitations situées aux abords du chantier ainsi que les véhicule de secours.

ARTICLE 4 : Les autorités de La Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 7 mai 2026.

Le Maire

Christophe VIGNAL

